

S O M M A I R E

1	Qu'est-ce que la fondation PSP/ACTES ?	p. 2
2	Présentation du service Actes Jeunes ?	p. 4
3	Pour qui ?	p. 5
4	L'accompagnement que nous proposons	p. 6
5	Comment fonctionnons nous et avec quels moyens ?.....	p. 7
6	Votre parcours à Actes Jeunes	p. 10
7	Après Actes Jeunes ?	p. 13

Annexes

- *Le Secteur 2 (insertion par le logement et l'emploi) ⁽¹⁾*
- *La chartes des droits et des libertés⁽²⁾*
- *Règlement de fonctionnement ⁽³⁾*
- *Horaires détaillés ⁽⁴⁾*

Qu'est-ce que l'Association PSP- ACTES ?

Le Patronage Saint Pierre (PSP) a été créé en 1874 et devient Association Loi 1901 reconnue d'Utilité Publique en 1903.

Elle prend le nom de PSP/ACTES (ACTion Educative et Sociale) en 1977.

Elle devient fondation Patronage St Pierre Actes le 26 décembre 2007.

Depuis 1965, l'Association mène de nombreuses actions en direction des publics les plus en difficulté.

La Fondation ACTES regroupe un ensemble d'établissements menant différentes actions situées sur le département, accueillant enfants, adolescents, adultes et familles.

Le service Actes Jeunes créé en avril 1997 est rattaché au Pôle d'accompagnement et d'insertion sociale en 2005, devenu Secteur 2 (insertion par le logement et l'emploi) en 2013.



SECTEUR 2
(Insertion Logement Emploi)

Direction générale

C. POGGI-MAUDET

Direction Secteur 2

M. HENRY

Service d'Accueil et d'Orientation Le CHRS Urgence
29, rue Delille - Nice

Chef de service : Pierre CATHAGNE

HÉBERGEMENTS D'INSERTION

H.I. Global
60, rue Gioffredo - Nice
(au 4^{ème} et 3^{ème})

Chef de service : Marie France PAPADATTO

Actions de Suite

H.I. Jeunes
60, rue Gioffredo - Nice
(au 2^{ème})

Chef de service : Muriel MASSEGLIA

Actions de Suite

● **Multiservices**
● **Auto Ecole Sociale à Nice**

Chef de service : Dominique COSTA

● **D'CLIC à Nice**

Chef de service : Dominique COSTA

Cap Entreprise à Nice, Menton

Chef de service : B. AMELETTE

Cap Entreprise à Antibes, Saint Laurent, Cap-Cucs, Cucs-Ouest

Chef de service : Y. SIDHOUM

Cap Entreprise à Cannes et Grasse

Chef de service : S. MANGIAPAN

ACTES JEUNES
60, rue Gioffredo - Nice
(au 2^{ème})

Chef de service : Muriel MASSEGLIA

Service ACTES JEUNES

TOUS PUBLIC EN DIFFICULTÉ
ADOLESCENT
JEUNES FAMILLE
ENFANTS COUPLE

Présentation du Service Actes Jeunes :

Le service Actes Jeunes est régi par une convention passée entre le Conseil Général et la Fondation PSP-Actes dans le cadre d'une action collective Fonds d'Aide aux Jeunes.

Nous proposons un accompagnement socio-éducatif aux jeunes de 18 à 25 ans en difficulté et/ou en situation de rupture sociale et/ou familiale.

Cet accompagnement vise à améliorer les conditions d'existence sur le plan matériel, social et personnel.



Pour qui ?

Jeunes de 18 à 25 ans, garçons et filles, célibataires ou en couple, sans enfant à charge.



L'accompagnement que nous proposons

- ➔ Une approche globale : Prise en compte de votre histoire/trajectoire individuelle (famille, scolarité, santé, environnement social...).
- ➔ Une aide et un soutien à l'élaboration d'un projet socio-professionnel.
- ➔ Démarches pour améliorer les conditions sociales et matérielles.
- ➔ Possibilités d'hébergement temporaire et démarches d'accès au logement.
- ➔ Un accompagnement vers l'emploi et/ou la formation professionnelle (en lien avec la Mission Locale).
- ➔ Un apprentissage et un accompagnement dans les démarches liées aux soins.
- ➔ Un apprentissage des actes de la vie ordinaire.
- ➔ Une écoute bienveillante et un soutien à la dynamique personnelle.



Comment fonctionnons-nous ? Les moyens.

a) Un lieu d'accueil situé au : **60 rue Gioffredo au 2^{ème} étage**

Nos coordonnées téléphoniques : **04.93.80.88.10** et Fax : **04.93.80.20.88**

Notre service est ouvert toute l'année selon les horaires suivants :

Lundi au Vendredi	9h - 18h
Mardi	9h - 19h
<i>(cf : annexe ⁽⁴⁾)</i>	

*Le soir et le week-end un service d'astreinte est assuré
en cas d'extrême urgence.*

b) Une équipe de professionnels composée :

De travailleurs sociaux ; éducateurs spécialisés et assistante de service social sous la responsabilité d'un chef de service.



c) Une équipe dynamique, mobile :

Notre service, doté d'un véhicule permet toute intervention extérieure nécessaire au parcours du jeune (interventions sur les hébergements, les installations, les déménagements, les démarches administratives ou liées à l'emploi, aux soins etc, ...).

d) Dispositif d'hébergement temporaire ALT



Ce dispositif d'hébergement est un support à l'accompagnement, il permet la mise à disposition de studios ou chambres meublées en nombre limité dans les différents quartiers de la ville et accessibles par les moyens de transports urbains.

Ce dispositif d'hébergement est de courte durée, il permet de proposer temporairement un hébergement soit dès votre arrivée, soit au cours de l'accompagnement, il est une étape du parcours, il va favoriser la recherche de solutions complémentaires que nous mènerons ensemble avec l'objectif de trouver un hébergement et/ou un logement autonome.

L'occupation de l'hébergement est consentie pour une durée limitée et selon les charges et conditions suivantes :

- Contribution forfaitaire Mensuelle de **20 €** dédiée aux charges d'entretien de l'hébergement.
- Les visites ne sont pas autorisées sur les lieux d'hébergement.



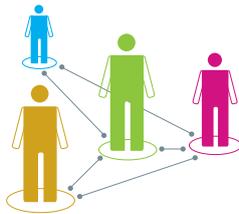
e) Aide Alimentaire et conseil de nutrition :



C'est en lien avec la banque alimentaire des Alpes-Maritimes que le service peut proposer une aide alimentaire sous forme de colis, accompagnés de conseils culinaires et nutritionnels.

Par ailleurs vous pouvez bénéficier d'une aide alimentaire sous forme de tickets service dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes, selon les conditions d'accès prévues par le règlement du FDAJ.

f) Partenariat, réseau :



Notre service met à disposition des outils nécessaires à l'élaboration de votre projet en collaboration avec différents partenaires (mission locale, pôle emploi...), organismes (sécurité sociale, Logiam, Caf), services (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) maisons des solidarités départementales, Service de probation et insertion professionnelle...), réseau (hébergement, emploi, soins...)

Notre objectif est de favoriser votre inscription dans un environnement social global en vous aidant à créer du lien, afin de réunir les conditions pour accéder à votre indépendance et/ou autonomie.



Votre parcours à Actes Jeunes :

Votre suivi à Actes Jeunes est limité dans le temps, nous allons travailler ensemble un temps donné, une relation de confiance pourra s'établir entre vous et nous.

Saisissez-vous de ce moment, faites valoir vos ressources personnelles et vos capacités, utilisez au mieux notre service et dispositifs d'accompagnement et d'hébergement pour avancer dans votre projet d'insertion.

Votre Admission :

- Lors de votre entretien d'admission, nous avons pu évaluer ensemble l'opportunité de l'aide proposée et les moyens adaptés en vue d'un accompagnement personnalisé.
- Alors, nous nous engageons respectivement pour un accompagnement d'une durée de trois mois, qui peut être renouvelé une fois.
- L'accompagnement sera formalisé par un contrat type soumis à validation du Conseil Général.
- Le support hébergement peut être utilisé dans le cadre de cet accompagnement.
- Votre suivi sera assuré par un travailleur social référent et un co-référent nommés en réunion d'équipe.



L'accompagnement :

Après avoir évalué vos besoins et en fonction des possibilités du service, nous nous fixerons des objectifs pour vous permettre de réaliser votre projet individualisé (accès aux droits, accès à des ressources, des soins, une formation, un logement...)

Votre parcours s'inscrit dans le cadre d'un suivi de proximité :

Vous serez reçu régulièrement en entretien individuel sur le service, nous pouvons vous accompagner dans vos démarches extérieures, et nous vous aiderons à vous mettre en relation avec les différents partenaires utiles à votre parcours d'insertion.

Evaluation du parcours :

Une évaluation de votre parcours effectuée régulièrement nous permettra de réajuster les objectifs en fonction de l'évolution de votre projet et d'envisager des perspectives de sortie du dispositif actes jeunes :

- Par l'accès à un emploi, hébergement, réhabilitation du lien familial, social, régularisation des droits etc...



- L'hébergement est évalué chaque semaine et peut être renouvelable ou pas en fonction de l'évolution de votre parcours dans les limites fixées par le dispositif
- L'accompagnement peut prendre fin après avoir fait un point d'étape .

Fin d'accompagnement Actes Jeunes :

A la sortie d'actes jeunes, différentes possibilités ;

- 1 Vous avez réuni les conditions et vous pouvez :
 - Accéder à l'autonomie : hébergement, emploi, formation, vie sociale.
 - Retourner en famille grâce à une réhabilitation du lien familial.
 - Accéder a un foyer jeunes travailleurs ou autres types de logement.
- 2 Une orientation plus spécifique est à envisager et un accompagnement vers d'autres types de structures plus adaptées vous sera proposé par Actes Jeunes .
- 3 Un retour en région est envisageable et peut être préparé avec nous et la famille et/ou institution de votre région.



Après actes jeunes

■ Lieu repère :

Le service actes jeunes est un Lieu repère : un conseil, une écoute un coup de pouce ponctuel est toujours possible.

■ Possibilité de faire une nouvelle demande :

Vous avez la possibilité de nous solliciter pour une nouvelle demande d'accompagnement qui sera étudiée après rendez-vous avec le chef de service et qui fera l'objet d'une admission ou d'une orientation adaptée.



NUMERO D'ASTREINTE : Secteur 2 - FONDATION ACTES

04.93.92.75.20

NUMERO URGENCE

15	SAMU
17	POLICE SECOURS
18	POMPIERS
115	SECOURS POUR LES SANS ABRIS
116	DISPARITION D'UN ENFANT (Europe)
119	ENFANCE MALTRAITÉE





8, Avenue Urbain Bosio – 06300 NICE
CELLULE DIVERSITE
diversité@psp-actes.org

La Fondation s'est engagée dans la **lutte contre les discriminations.**

A ce titre, Si vous estimez être victime d'une discrimination, vous pouvez faire appel **au sein de la Fondation** aux **Référents Diversité** :

Noms et téléphones :

Michèle RIBER ☎ 04.97.08.82.37 (ligne directe au Siège)

Marianna RIGANTE ☎ 04.97.03.29.60 (Villa Marie-Ange)

Damien FRANCHETEAU ☎ 04.93.62.21.12 (AED)

Cyril PAPADOPOULOS ☎ 04.93.92.62.42 (SAO / HU)

Courriel : diversite@psp-actes.org



